

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2016

Convocation : 03/03/2016

Conseillers municipaux présents : Jean-Marie CAYLA, Michel FAGES, Nicole CROS, Jean SALVAN, Christophe CLAMENS, Joël DIJOLS, Thibaut DIJOLS, Frédéric BECAMEL et Pierre SALELLES.

Absents : Evelyne HENOT, Sébastien LUTRAND.

Pouvoir d'Evelyne HENOT à Jean-Marie CAYLA.

Secrétaire de séance : Pierre SALELLES.

**1) Plan de financement Cœur de village** : Suite à la réception du devis estimatif de l'opération Cœur de village et RD en traverse, une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) a été déposée auprès de la Préfecture. Afin de compléter ce dossier, il est demandé de réaliser et d'approuver un plan de financement. La dotation est sollicitée à hauteur de 60 000€ sur le montant hors taxe des travaux. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**2) Lancement de la consultation des entreprises pour Cœur de village et RD en traverse** : Suite à la réception du devis estimatif de l'architecte ainsi que des plans de masse, il est décidé, à l'unanimité des membres présents de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation du projet Cœur de village et RD en traverse.

**3) Caserne des pompiers**: Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron, dans le cadre de la réalisation de la future caserne de Laguiole demande un engagement de principe sur le financement de celle-ci. A ce jour, un montant de 31 628€ pour la commune de Curières, réparti en deux versements : une première moitié sur 2016, la seconde moitié sur 2017. Le Conseil Municipal, aux vues des projets en cours a sollicité auprès du SDIS un report de ces deux versements sur 2018 et 2019. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**4) Biens de section – statuts des hivernants** : Suite à la loi de modernisation du régime des biens de section, le Conseil Municipal a la possibilité d'intégrer les exploitants hivernant leurs animaux sur la section au premier rang. Ceci étant une possibilité offerte par la loi, le Conseil Municipal décide, dans le cadre de la révision de son règlement, de ne pas intégrer ces derniers dans le premier rang. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**5) Biens de section – Vote du règlement** : Suite à la loi de modernisation du régime des biens de section, le Conseil Municipal doit modifier le règlement en vigueur sur la commune. Le Conseil Municipal décide de gérer les biens de section de la commune par convention pluriannuelle de pâturage, avec une durée de 8 ans pour les deux grandes sections (estives) et une durée de 5 ans pour les biens de section de village. Approbation à l'unanimité des membres présents.

**6) Gestion de la salle des fêtes** : Pour les associations réservant la salle des fêtes de Curières, il sera demandé de déposer une caution et de fournir une attestation

d'assurance. Elle sera mise à disposition à titre gratuit. Pas de caution demandée pour les associations de la commune. Approbation à 6 voix pour et 4 voix contre.

**7) Bilan école** : L'inspecteur de l'éducation nationale d'Espalion a rencontré Monsieur le Maire en présence de Joël DIJOLS pour évoquer l'avenir de l'école. L'inspecteur a demandé qu'une réflexion soit menée pour préparer un éventuel regroupement avec une école voisine dans les années à venir.

**8) Questions diverses :**

- Local poubelles : Deux devis ont été reçus en mairie. Choix de l'entreprise EGTP à hauteur de 9 728 € H.T. Approbation à l'unanimité des membres présents.
- Mme Yvonne RUC a été entendue en début de séance suite à une demande formulée au préalable. Elle souhaite exposer une servitude d'eau dont elle bénéficie. Le Conseil Municipal précise qu'il s'agit d'un problème d'ordre privé entre elle et Mme CABRIERES. La commune n'ayant pas été partie à l'acte de 1929.

La séance est levée à 23 heures 30.